

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussignée, Caroline MORANE-DAMICO, Responsable Ressources Humaines, au sein de la Société COFIROUTE, dont le siège social est situé 12 rue Louis Blériot – CS 30035 – 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX.

Certifie que Monsieur Pascal CATEL

Demeurant 97 RUE DES BOUVREUILS
45770 SARAN

A travaillé dans notre Société

Du 1^{er} octobre 2012 au 6 juin 2017
En qualité de RESPONSABLE METHODES

Et a contribué à la journée de solidarité au titre de l'année 2017.

Monsieur Pascal CATEL a été informé du dispositif de Portabilité des droits relatifs aux régimes de protection sociale complémentaires de Prévoyance et de Frais de santé par un courrier daté du 8 juin 2017.

A toutes fins utiles, il est rappelé que Monsieur Pascal CATEL est dispensé de toute obligation de non concurrence à l'égard de la société Cofiroute comme de toute société du groupe VINCI.

Ce en foi de quoi je lui délivre le présent certificat pour valoir ce que de droit.

Fait à Rueil, le 8 juin 2017, en deux exemplaires.

Pascal CATEL

Reçu le



Caroline MORANE-DAMICO

Responsable Ressources Humaines